

VACCINATION EXCEPTIONNELLE POUR LES ÉLECTIONS

Pour respecter le protocole sanitaire, avec l'accord de la Préfecture nous organisons une vaccination dérogatoire pour les élus et les assesseurs.

La Mairie recherche une cinquantaine de personnes pour le dépouillement des élections qui se tiendront les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Ces dernières auront le privilège d'être prioritaire à la vaccination. L'inscription doit être faite avant le 15 mai 2021 par mail sur contact@mairie-vsfr.fr

PASSERELLE SNCF

A partir du mercredi 5 mai et jusqu'au jeudi 6 mai 2021 la nouvelle passerelle SNCF sera installée, ce qui nécessitera la mise en place d'une réglementation temporaire de la circulation.

Toute circulation sera interdite sous le pont SNCF situé route de Beynes, entre 18h00 et 6h00 du matin. La circulation sera également interdite sur la RD191 entre le rond-point du Pontel et la passerelle, sauf riverain.

Pour permettre une circulation aux voitures des déviations ont été mises en place :

- en provenance de Beynes, direction Neauphle-le-Vieux à partir de la rue Charles de Gaulle;
- en provenance de Thoiry à Neauphle-le-Vieux, à l'intersection de la D11 et de la D42, les véhicules ont été dirigés vers la RD912 via la D42 et la D34;
- et ceux en provenance de Jouars-Pontchartrain, au rond-point du Pontel, vers la D42 via la D912 et la D34.



CAMION BOUTIQUE «FIBRE»



Orange réalise une tournée informative dans toute l'Île-de-France. Le camion boutique sera présent devant la Mairie, le vendredi 17 mai 2021 de 10h00 à 18h00.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES & RÉGIONALES



Les prochaines élections locales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021 de 8h00 à 20h00.

En raison des conditions sanitaires, le bureau n°1 (BV1) sera dans la salle du Conseil Municipal et au Pressoir, quant au bureau n°2 (BV2), il est déplacé à la MTL, rue de la Source.

CROIX ROUGE



Une campagne de sensibilisation en porte à porte aura lieu sur la commune du 3 au 15 mai 2021.

Une équipe rencontrera les personnes devant leur domicile au nom de la Croix-Rouge française.

Chaque ambassadeur sera identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'Association.

L'équipe sera active du lundi au samedi, de 9h30 à 20h00. L'heure de fin de journée sera naturellement adaptée sur les heures du couvre feu en vigueur le jour du passage.

FÊTE DE LA MUSIQUE



Si les conditions sanitaires nous le permettent, la Commune souhaite organiser sa Fête de la Musique le samedi 19 juin 2021, dans le jardin de la Mairie.

Si vous êtes musicien, chanteur ou groupe et que vous souhaitez vous produire, merci d'adresser vos candidatures à contact@mairie-vsfr.fr, avant le 31 mai 2021 au plus tard.